



UNSa Justice

Refus de Priorité aux Originaires

Pantin, le 31 janvier 2025

Mesdames, Messieurs les Député(e)s,

Nous avons l'honneur d'appeler votre bienveillante attention sur la mise en application de l'article 85 de la loi du 28 Février 2017 relative à l'égalité-réelle outre-mer, et l'article 60 de la loi du 11 janvier 1984, au sein de la Direction de l'Administration Pénitentiaire.

Parmi les droits édictés parmi ces dispositifs législatifs, figurent des priorités en matière de mobilité. Celles-ci étant en lien avec la situation des fonctionnaires justifiant du centre de leurs intérêts matériels et moraux (CIMM) dans une des collectivités d'outre-mer (Saint-Pierre et Miquelon, Polynésie Française, Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte et la Nouvelle-Calédonie).

Mesdames, Messieurs les Député(e)s, vous n'êtes pas sans savoir l'attention et **l'attachement que porte la première organisation syndicale du Ministère de la Justice pour la priorisation des originaires d'outre-mer en matière de mobilité.**

Pour preuve, cette revendication est défendue par **l'UFAP UNSa Justice** depuis longue date et notre militantisme avait permis jusque-là, de garantir une priorité de mutation à l'ensemble des personnels pénitentiaires justifiant de CIMM dans les DROM-COM.

Or, à l'heure où nous écrivons ses lignes, la Direction de l'Administration Pénitentiaire s'apprête à entériner un recul social sans précédent !

Profitant d'un toilettage des règles de mobilité du corps des Conseillers Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, celle-ci a pris un arbitrage visant à la suppression de la disposition relative à la priorité ultra-marine ! **Et cela au profit d'une cotation de points minimaliste, qui ne garantit en rien que les personnels justifiant d'un CIMM seront prioritaires pour muter vers les postes DROM-COM !**

Alors que ce pays s'est doté d'un dispositif progressiste, au travers de la loi égalité réelle outre-mer, la DAP prend le chemin inverse et marche ainsi sur les personnels ultra-marins !!! Une honte, quand on sait que celle-ci recrute une forte proportion de ses personnels dans les territoires d'outre-mer ... **La DAP souhaite donc le retour d'une politique d'un autre temps !**

Le 27/01/2025, lors du Comité Social d'Administration ministérielle, **l'UFAP UNSa Justice a exigé l'arrêt immédiat de ce recul social**, alors même que les deux principales organisations syndicales de ce ministère et de l'Administration Pénitentiaire, dont **l'UFAP UNSa Justice** fait partie, y sont opposées au nom de la priorité aux originaires en matière de mobilité.

Mesdames, Messieurs les Député(e)s, **connaissant votre attachement à notre territoire et aux personnels y aillant leurs racines, l'UFAP UNSa Justice vous demande d'intervenir au plus haut sommet de l'Etat, afin que ce projet néocolonialiste soit suspendu sans délai.**

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Mesdames, Messieurs les Député(e)s, l'expression de nos sentiments respectueux et dévoués.

Alexandre VISSOUVANADIN
Secrétaire Général UFAP UNSa Justice Réunion/Mayotte